E 6433

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 juillet 2011 Enregistré à la Présidence du Sénat le 18 juillet 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de deux membres slovaques et de quatre suppléants slovaques du Comité des régions



CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 11 juillet 2011 (13.07) (OR. en)

12531/11

CDR 47

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres slovaques et de

quatre suppléants slovaques du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de deux membres slovaques et de quatre suppléants slovaques du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement slovaque,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Deux sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Andrej DURKOVSKY et M. Frantisek KNAPIK. Trois sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Jozef PETUSIK, M. Jan BLCHAC et M. Remo CICUTTO . Un siège de suppléant devient vacant à la suite de la nomination de M. Milan FTÁČNIK en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION.

12531/11 zin/ERO/nn Z

JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

- a) en tant que membres:
 - M. Milan FTÁČNIK, Primátor hl. mesta Bratislava
 - M. Richard RAŠI, Primátor mesta Košice

et

- b) en tant que suppléants:
 - M. Jozef DVONČ, Primátor mesta Nitra
 - M. Vladimír BAJAN, Starosta MČ Bratislava-Petržalka
 - M. Alexander SLAFKOVSKÝ, Primátor mesta Liptovský Mikuláš
 - M. Marek TURANSKÝ, Starosta obce Voderady

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président